

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 5

Artikel: Armée XXI : requiem pour un système d'armes
Autor: Andrey, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée XXI

Requiem pour un système d'armes

L'Armée XXI représente une réforme en profondeur de notre outil de défense. Cela ne pourra se réaliser sans trancher dans le vif, c'est un fait. On assistera notamment au démantèlement du système d'armes «Fortification». On se privera dès lors – volontairement et consciemment – d'un moyen de défense qui était bien adapté à notre pays, tant en raison de sa géographie que de son système d'armée de milice.

■ Col EMG Dominique Andrey

L'Armée XXI sera plus petite que tous les modèles précédents; c'est la conséquence de nombreux facteurs socio-économiques, mais également de sa probabilité d'emploi. Elle devra par contre offrir une disponibilité mieux différenciée et une palette plus élargie de prestations, réponses mieux ciblées aux menaces et risques actuels qui peuvent peser sur notre pays. L'armée devient ainsi un partenaire, permanent et à part entière, pour faire face à l'ensemble des problèmes qu'entend résoudre notre politique de «sécurité par la coopération». Il devra s'en suivre une mobilité accrue et, surtout, une plus grande flexibilité de configuration et de missions.

Il est certain que, dans ce contexte, la préparation à l'engagement doit être pondérée différemment que s'il s'agissait uniquement du combat. La probabilité de devoir assurer une aide de catastrophe ou un appui de sûreté est bien plus élevée que le cas d'une défense du territoire. Cependant, il ne faut en aucun cas négliger ce dernier aspect: il représente la raison d'être des forces armées, car elles seules ont la structure, les

moyens et l'instruction nécessaires pour y donner une réponse. Mais c'est aussi la tâche la plus difficile et la plus exigeante, car il en va finalement de l'existence du pays. Dès lors, aucun moyen ne saurait être jugé superflu, même si son utilité immédiate ne peut être démontrée.

Héritage géographique et historique

Géographiquement, la Suisse est un pays compliqué et d'un abord difficile. Le terrain, très découpé, y joue un rôle contraignant. La surface disponible, la croissance des agglomérations urbaines et de leur économie, le tracé des voies de communication en sont étroitement dépendants. Tout pourrait concourir à en faire une zone périphérique, en marge du développement moderne. Cependant, sa position au cœur de l'Europe en fait un pays de transit, et c'est ce transit qui a généré les activités commerciales et industrielles que l'on connaît.

C'est non seulement l'existence mais la maîtrise de ce transit qui fait de la Suisse ce

qu'elle est. Le développement territorial de notre pays, ce que d'aucuns appellent la «morphogénèse», s'est fait autour des passages, plus spécifiquement des passages alpins, ceci pour des raisons plus commerciales que militaires ou culturelles.

Il n'est pas inutile de rappeler que, au début du XIX^e siècle, nombre d'événements, dans une Europe en bouleversements permanents, se sont joués par le biais de l'utilisation de notre territoire, que le traité de Vienne a reconnu neutre et armé, afin d'assurer qu'aucune puissance ne puisse disposer unilatéralement de cette plaque tournante. Quant à l'actuelle problématique des transports en Europe, la difficulté d'y trouver une solution efficace montre à quel point notre pays constitue encore et toujours un secteur-clé.

La maîtrise militaire des passages a toujours représenté une préoccupation pour la Suisse moderne; dès la construction des premières transversales ferroviaires, elle s'est activée à la réalisation de fortifications qui permettaient d'en assurer la protection. Toutes les constructions militaires ultérieures, sur

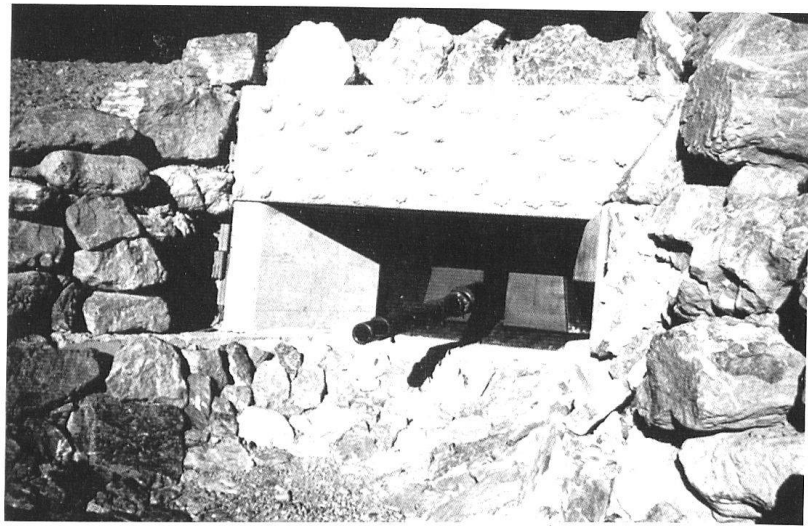
l'ensemble du pays, ont concouru au même objectif: empêcher la progression de l'adversaire, même dans le cas d'une simple recherche de transit.

La Suisse ne représente pas un objectif stratégique prioritaire. Sa surface et son découpage territorial sont peu attractifs; ses passages alpins ne sont pas essentiels pour des opérations militaires; les planifications allemandes de la Deuxième Guerre mondiale ou les plans plus récents des troupes du Pacte de Varsovie le montrent clairement. Par contre, la liberté d'utilisation des voies de transit devient une véritable nécessité, lorsqu'il s'agit de relier les grandes régions européennes et de faire fonctionner la logistique qui suit les opérations. C'est donc la complexité de notre relief géographique qui lui donne son intérêt stratégique. Nier l'importance des Alpes et des passages, c'est nier l'existence de la Suisse!

Si notre terrain et ses difficultés présentent malgré tout un intérêt stratégique ou, pour le moins, opératif, il serait inconscient de notre part de ne pas en faire un critère déterminant dans notre appréciation de la situation, notamment dans la doctrine militaire. Le milieu est un élément qui dimensionne les opérations. L'intégrer dans nos propres moyens apporte un effet multiplicateur à la défense!

Un patrimoine, mais moderne

La valeur militaire de ce terrain a été reconnue par nos prédécesseurs. Ils ont décidé, non



Une casemate Centurion. Vue frontale. (OFGF)

seulement de l'utiliser mais de le renforcer à titre permanent. La permanence du renforcement du terrain permet d'assurer à la fois une haute qualité de réalisation et une disponibilité immédiate, ce qui est un critère non négligeable pour une armée de milice. C'est depuis la fin du XIX^e siècle que des fortifications modernes ont commencé à être implantées en Suisse.

Elles ont été constamment complétées, améliorées, réévaluées... Des phases critiques de notre histoire, telles les deux guerres mondiales, ont entraîné momentanément des augmentations massives du volume des constructions, mais le processus a été régulièrement entretenu et des travaux ont été entrepris jusque dans les années 1990. C'est donc un véritable patrimoine construit qui nous a été légué par nos prédécesseurs. Il ne représente pas seulement des investissements colossaux mais également un aspect de mémoire collective,

celle de la volonté de défendre le territoire.

Qui dit «patrimoine» laisse souvent sous-entendre la notion de «musée». Dans le domaine de nos fortifications, il n'en est rien, malgré des préjugés qui ont la vie dure! Certes, de très nombreuses fortifications sont vieilles, voire très vieilles, mais elles ne font plus partie des infrastructures «actives». Les superbes ouvrages en pierre de taille et en acier forgé du début du XX^e siècle figurent déjà au patrimoine historique; les grands forts d'artillerie des Alpes, générés par le concept du Réduit, sont désaffectés; les obstacles antichars qui courent dans certaines prairies sont devenus des biotopes grouillant de faune et de flore. Ce qui reste à l'actif de ce patrimoine est moderne, utilisable et crédible; c'est l'infrastructure de combat!

Cette infrastructure est constituée d'*obstacles* à effet réversible, telles les barricades, ou à

effet irréversible, tels les ouvrages minés préparés pour la destruction, les *positions d'armes* (fortins lance-mines ou antichars, positionnés pour augmenter l'effet d'arrêt des obstacles), et les *abris*. La combinaison de ces différents éléments permet de générer localement des «positions de barrage» qui favorisent le déploiement d'une formation en défense et en augmente notablement la valeur de combat. Une barricade judicieusement pla-

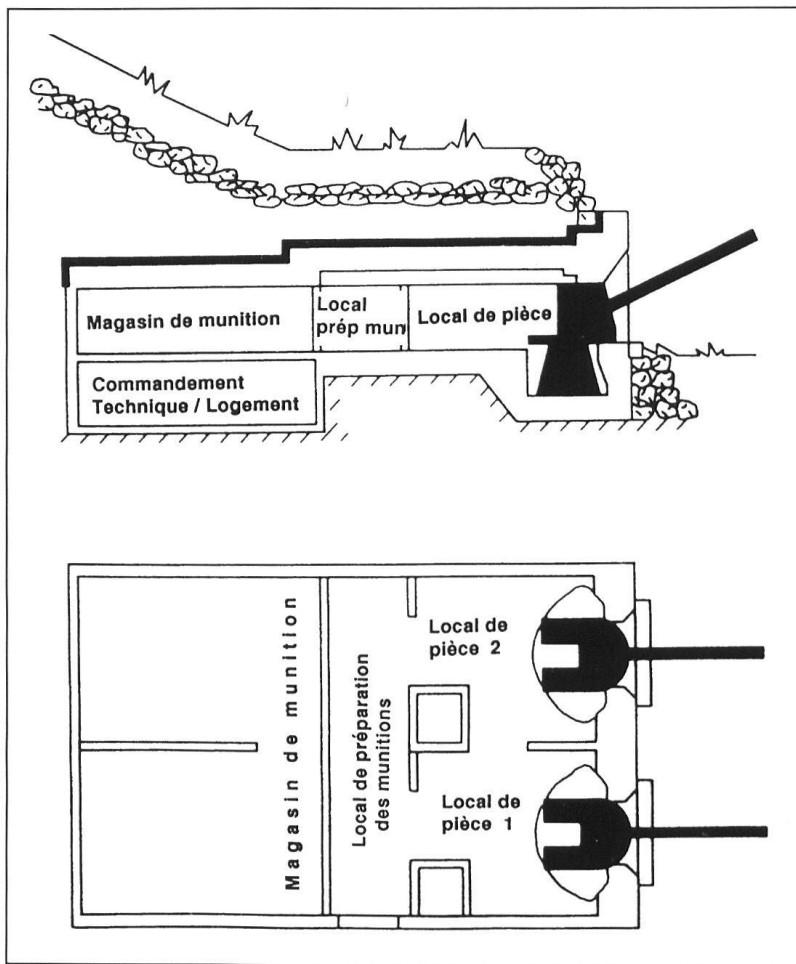
cée casse totalement la dynamique et l'organisation d'une formation en mouvement, un ouvrage miné coupe un itinéraire durant plusieurs jours ou semaines, le lance-mines de forteresse est la seule arme apte à tirer en trajectoire courbe de la munition antichars à tête chercheuse! La désuétude de ces matériels n'existe que dans la tête de ceux qui voudraient les voir disparaître! Mais les voir disparaître au profit de qui, de quoi?

De quelques anathèmes...

Nous nous trouvons là dans l'éternelle querelle doctrinale entre les tenants du «mobile» et les tenants du «statique». Ce n'est pas une trouvaille de ce début de XXI^e siècle, c'est une forme de constante historique, et pas seulement en Suisse! Or l'histoire montre clairement qu'il n'existe aucune doctrine pouvant se satisfaire à long terme d'une seule forme de combat: il est des moments où la seule défense dévore trop de moyens, il est des moments où la manœuvre n'est plus possible, il est des moments où la nature empêche les opérations... La solution se trouve certainement dans une combinaison pondérée et adaptée à la situation du moment. C'est peut-être cette nécessité de pondération et de compromis qui gêne certains; alors on jette à la fortification un certain nombre d'anathèmes dont la pertinence n'équivaut même pas à l'aspect émotionnel qu'ils soulèvent!

On reproche à la fortification de révéler un sentiment de repli et de frilosité. Il est certain qu'elle n'est utilisable que sur notre sol et qu'elle ne peut pas contribuer à des opérations extérieures ou en coopération avec d'autres forces armées, mais elle sert d'abord à notre défense et elle ne représente qu'un petit volet des moyens possibles de l'armée.

On reproche à la fortification de ne servir à rien face à l'aéromobilité du combat moderne. C'est un fait que les



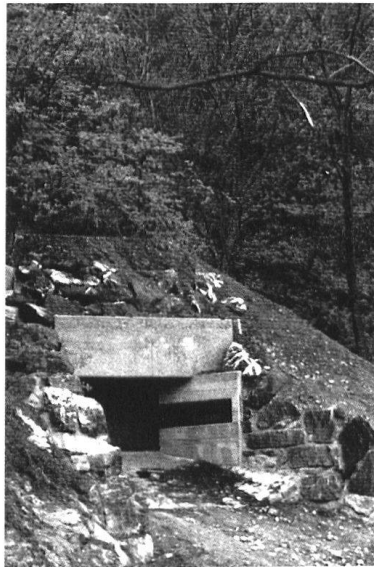
Un monobloc de deux étages souterrains abrite deux canons de forteresse de 15,5 cm Bison. Deux monoblocs constituent une unité de feu dont la portée atteint 35 km et la cadence de tir 5 coups en 20-25 secondes.

coupures du terrain peuvent être facilement surmontées par des opérations héli-transportées. Seule une faible partie des moyens peut être transportée par voie aérienne; les moyens lourds d'appui ou de logistique sont liés à une progression terrestre. Une coupure entre moyens légers, héliportés, et moyens lourds devient encore plus gênante pour l'attaquant.

On reproche à la fortification d'être un moyen dépassé face aux armes à précision «chirurgicale». C'est une réalité, mais il en va de même pour tous les matériels militaires. Le mouvement n'est plus une panacée de protection! Dans notre infrastructure de combat, la valeur individuelle des ouvrages est limitée et la redondance plus importante que dans tout autre système d'armes; la justification d'emploi d'armes de précision ayant aussi des limites économiques, la fortification n'est pas, dans son ensemble, un objectif prioritaire.

On reproche à la fortification de créer des contraintes pour la décision tactique mécanisée. C'est poser le problème à l'envers! La fortification est à même d'être activée là où cela est nécessaire et utile; elle peut rester inactivée là où elle est inutile: elle est un moyen dans le processus de décision, non pas un préalable.

On reproche à la fortification d'être constituée de vieux matériels. Oui, il y a de vieux forts... mais ce sont des musées, ouverts au public! Pour le reste, le béton et l'acier ne vieillissent que lentement, et les armes et installations sont



Casemate Centurion.

entièrement compatibles avec les autres matériels militaires contemporains.

On reproche à la fortification de coûter cher. Elle a représenté de gros investissements, mais elle a été construite sur plusieurs générations, et ses coûts d'entretien sont maintenant plus faibles que ceux de la majorité des autres systèmes. Ce serait se montrer négligent de se séparer d'un patrimoine amorti et encore utilisable, et d'entreprendre une liquidation qui coûterait plus cher que le maintien.

Cerise sur la gâteau, on reproche à la fortification de ne pouvoir servir qu'en cas de défense du territoire national! Ne s'agit-il pas là de l'objectif ultime de l'armée? Tous les moyens qui peuvent permettre de remplir cette mission avec le maximum d'efficacité et le minimum de pertes doivent être pris en compte; en écarter l'un ou l'autre, c'est accepter de prendre un risque. Il faut en

être conscient et se tenir prêt à l'assumer!

Un dicton populaire dit: «Qui veut noyer son chien l'accuse de rage!». Quelle maladie a-t-on identifié pour la fortification? Peut-être celle de trop coller au terrain... Mais il ne faut pas oublier que «le terrain commande et le feu décide», et cela dans cet ordre de priorité!

Systeme d'armes?

Ne faisons cependant pas une erreur de raisonnement. La fortification n'est pas une fin en soi; elle n'est pas une doctrine militaire à elle seule; elle ne peut ni ne doit être une option stratégique ou opérative. C'est un moyen au service d'une décision plus globale. Si l'on parle de «moyen», il faut franchir le pas suivant et parler de «prestation». Spécialement dans une armée aux effectifs restreints, il ne sert à rien de mettre à disposition du matériel brut et inerte. C'est la combinaison de prestations complètes qui permet de réaliser une action; la seule disposition de moyens ne permet souvent pas une utilisation optimale.

Une prestation ne peut être assurée que si on dispose d'un système complet, en l'occurrence d'un système d'armes. C'est la combinaison de matériels et d'équipements, de munitions et de logistique: c'est ce qui crée techniquement un certain effet et l'assure dans la durée. La doctrine d'emploi permet un engagement en cohérence avec les autres systèmes, vise à optimiser le résultat attendu. Un système d'ar-

mes doit être desservi par des troupes qui sont capables d'en assurer le meilleur rendement. Cette combinaison (matériel + doctrine + troupe) forme un tout. En retirer certaines parties ne peut conduire qu'à une sous-utilisation, voire à une fausse utilisation du système.

C'est un système d'armes complet, un ensemble de prestations que la fortification – dans sa conception actuelle – est à même d'assurer. Elle ne représente pas seulement une série de blocs de béton et d'armes statiques dispersés dans la nature, mais un système qui permet de cloisonner le terrain à volonté, de fermer ou d'ouvrir des passages, d'agir avec le feu sur les passages critiques de l'adversaire.

Doctrine évolutive

La doctrine actuelle de défense s'appelle «défense dynamique»; elle vise à arrêter et à repousser l'adversaire, en concentrant nos moyens là où cela est nécessaire. Il est dans notre intérêt de créer les conditions favorables à un dispositif défensif efficace et à des contre-attaques puissantes. Le terrain joue dans ce contexte un rôle déterminant; son renforcement permanent offre un facteur multiplicateur idéal.

Quelle sera la doctrine de défense dans l'Armée XXI? L'actuelle faible probabilité d'une défense du territoire national fait que le problème n'a pas été traité dans le détail. Quoi qu'il en soit, il faudra de toutes façons passer par un stade de dé-

fense. Nous n'avons ni l'ambition ni les moyens d'empêcher l'accès à notre sol par une opération hors de nos frontières; il faudrait pour cela disposer d'importants moyens de feu à l'échelon opératif et de composantes aéro-mobiles (c'est irréaliste!), ou révolutionner notre vision militaire et passer à des opérations asymétriques, qui ne garantiraient cependant pas le succès.

Une défense face à des moyens lourds sera donc, pour plusieurs décennies encore, un aspect qui devra impérativement être pris en compte dans la doctrine militaire. Des analystes émettent pourtant l'idée que l'adversaire n'a plus besoin de moyens lourds pour atteindre les centres de gravité

d'un pays et l'amener rapidement à la défaite: la maîtrise des systèmes d'information va dans ce sens. C'est une vision que, certes, il ne faut pas négliger. Si certains y voient une raison suffisante pour mettre la fortification définitivement au rebut, il faudrait poursuivre le raisonnement et le reporter sur les autres moyens de défense «lourde» que sont les chars ou l'artillerie... Mais aucun pays ne va actuellement dans cette direction.

La doctrine de «défense dynamique» représente donc pour notre pays une solution qui peut très bien perdurer dans le cadre et avec les moyens de l'Armée XXI. Il faut cependant veiller à la faire évoluer régulièrement et, par conséquent, la



Lances-mines bitube de forteresse.

doctrine d'emploi de ses différentes composantes. La fortification est une de ses composantes, et il n'y a pas de raison objective de s'en priver pour l'instant.

Le concept de fortification a déjà été épuré. Ce qui reste actuellement à disposition est un optimum de ce qui est nécessaire pour mener des opérations de défense dynamique. Dans la situation actuelle, il faut éviter d'en supprimer des éléments supplémentaires. Il y a deux raisons à cela :

■ D'une part, on perdrait en flexibilité dans le choix des positions de barrage à activer ou à désactiver et on se trouverait dès lors en face de servitudes, et non plus de prestations.

■ D'autre part, on perdrait en redondance du système et ferait des quelques éléments restants des objets d'intérêt opératif, voire stratégique, qui justifieraient l'emploi par l'adversaire de moyens ciblés et certainement déterminants.

Que se passe-t-il dans la préparation de l'Armée XXI? Il n'y a, pour le moment, aucune décision de supprimer le renforcement permanent du terrain. Cependant, son emploi ne fait pas l'objet de déclaration précise dans le Plan directeur de l'armée, contrairement à ce qui s'est passé pour l'Armée 95. On continue à épurer le dispositif, au cas par cas, selon des règles qui touchent plus à la rentabilité économique qu'à des nécessités militaires. Si l'on poursuit dans ce sens, on créera rapidement des trous dans le dispositif, ce qui entraînera, non seulement une certai-



Entrée d'un ouvrage à Saint-Maurice.

ne incohérence, mais l'impossibilité d'utiliser le système comme un ensemble. Il existe bien une conception à long terme de maintien et de déclassement, mais le risque est élevé que quelques concessions supplémentaires permettent de s'en écarter et nous amènent rapidement aux cas de figure évoqués ci-dessus. Quant aux aspects «doctrine» et «troupes», ils deviennent inexistantes, ou presque...

Savoir-faire et aptitude à monter en puissance

Un système d'armes doit offrir une prestation, et ne pas être une servitude mais, pour cela, il faut que la prestation soit possible partout et en tous temps. Or, la fortification, statique par définition et répartie sur tout le pays, entre en conflit avec la réduction des effectifs: ceux-ci ne sont plus disponibles pour desservir simultanément toutes les installations.

Celles-ci n'ont justement plus besoins de l'être! Il suffit donc d'exploiter là où c'est nécessaire, en fonction du dispositif mobile. Pour ce faire, il faut avoir des troupes... L'organisation «Armée XXI» ne prévoit qu'un seul bataillon de forteresse (dont un tiers en réserve!) pour succéder aux vingt bataillons de l'Armée 95». En matière de réduction, c'est drastique, illogique, pernicieux et sans avenir!

Cette décision est illogique, car elle ne conserve qu'un seul élément qui ne permet que l'exploitation d'une faible partie des batteries d'artillerie et de lance-mines de forteresse. Cet élément ne suffira pas à desservir les installations à intégrer dans un dispositif de défense dynamique. Quant à la desserte des éléments d'obstacles ou d'abris, aucune troupe n'en est spécifiquement chargée! On envisage de la confier – en fonction annexe – à d'autres formations; cela part d'une généreuse idée de ratio-

nalisation, mais un système d'armes n'est intéressant que lorsqu'il apporte une prestation, non pas lorsqu'il faut le desservir soi-même; il devient alors une servitude. Les personnes qui ont décidé ce démembrement avait une image totalement dépassée de la fortification, à savoir celle des grands forts d'artillerie du Réduit...

Cette réduction d'effectifs entraînera rapidement une perte du savoir-faire. Il n'est pas besoin d'être devin pour juger de la part aléatoire d'instruction qui y sera consacrée! L'entraînement au combat interarmes disparaîtra, avant même d'avoir existé. Lors d'un engagement réel, on n'en fera même pas usage. L'artillerie – partie résiduelle – se limitera à l'instruction d'une section par année, ce qui permet de deviner la difficulté qu'il y aura à recruter et à former les cadres! La doctrine va dès lors périlcliter, par réduction progressive de l'intérêt, étant donné qu'il ne sera plus possible d'utiliser la fortification autrement que sur carte ou simulateur.

La réduction est finalement sans avenir car, lorsqu'on aura

besoin de la fortification, celle-ci sera présente, mais inoccupée et inutilisée! Le cas de défense du territoire prévoit une «montée en puissance» de l'armée, autrement dit le rappel de classes d'âge libérées ou la mise sur pied d'effectifs supplémentaires. Certains sont convaincus que l'on pourra y puiser les effectifs nécessaires à l'exploitation des ouvrages... Oui mais, entre-temps, le savoir-faire et la capacité à le transmettre auront disparu, et l'emploi interarmes ne sera plus possible, parce que ni la doctrine ni l'entraînement n'auront suivi. Que restera-t-il prochainement? Des installations de béton et d'acier que, très rapidement, on n'utilisera plus, par manque de savoir-faire et de cohérence avec d'autres systèmes.

La fortification disparaît, mais le terrain continuera de commander!

La fortification disparaît en tant que système d'armes! C'est un avenir, semble-t-il, irrémédiable. N'aurait-il dès lors pas

fallu tirer définitivement un trait sur ce moyen de combat et désaffecter toutes les installations? Nul n'a osé le faire, car on reconnaît inconsciemment que le terrain et son renforcement joueront toujours un rôle prépondérant dans la conduite des opérations terrestres.

Le seul béton perdra vite son sens et sa raison d'être. L'utilisation du renforcement permanent du terrain, en tant que «multiplicateur de force», sera rapidement oubliée, mais le terrain continuera de commander, sans qu'on en tire parti! Il aurait été facile de consacrer un plus d'attention à ce moyen de défense si bien adapté à notre pays, tant en raison de sa géographie que de son système d'armée de milice. Il aurait suffi de prévoir un peu plus de troupes, pour occuper un dispositif correspondant à la taille de l'armée, conserver le savoir-faire et établir un centre de compétence, évitant ainsi que la doctrine ne se dissolve dans les méandres des diverses formations d'application. Ou aurait-il fallu se mettre au goût du jour et parler de « moyens et troupes de contre-mobilité » ? Mais allez, la messe est dite!

Alors pourquoi ce «requiem» au lieu d'un plaidoyer ou d'un réquisitoire? Parce que les gens s'émeuvent plus sur un article nécrologique que sur les mérites d'une personne vivante. Parce que, tôt ou tard, on se rappellera que la Suisse est caractérisée par son terrain difficile, par sa situation de transit obligatoire et par le fait que la maîtrise du second aspect passe par celle du premier!

D. A.



Barrage antichar en 1939.